

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE 2011

(Art17130-1762 du code civil-Arrêté 25.035 du 16 Mai 1967)

Chambre d'hôtes.

Chambre.....

Contrat de location entre les soussignés :

Le loueur	Les preneurs
Axel KOEHLER Mas de Castille Rue du Château 30210 ARGILLIERS tel : 04 66 22 34 13	Mr..... adresse..... Tel.....

Descriptif général	Adresse du local loué
Cette chambre fait partie d'un ensemble de 5 chambres, situé dans une aile de la maison des propriétaires. La chambre dispose de ... fenêtres. La vue depuis la chambre donne sur le jardin, la piscine et la campagne environnante.	Mas de Castille Rue du Château 30210 ARGILLIERS tel : 04 66 22 34 13

Descriptif de la chambre.

... couchages	- 1 lit 160 cm	Couette, oreillers, draps et serviettes de toilette fournies.	- 2 chevets avec lampes - 2 chaises - 1 table	
---------------	----------------	---	---	--

Les clients devront respecter les conditions d'hygiène. Ils s'engagent à respecter toutes les consignes affichées pour le bien être de tous et à surveiller leurs enfants autour de la piscine, même si elle est sécurisée par le propriétaire.

Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.

En cas de dégradation ou salissures sur les meubles, objets ou linge, la remise en état ou le remplacement par l'identique est convenu avec le loueur qui l'a accepté.

Sanitaires	lavabo 1 vasque	baignoire	WC
-------------------	-----------------	-----------	----

Services compris	Services supplémentaires
- Petits déjeuners. - Parking privé	- possibilité d'utiliser une cuisine entièrement équipée (pour les longs séjours uniquement) - salle à manger, salle de réunion

Animaux	L'acceptation des animaux de compagnie (et non de défense) sera traitée au cas par cas. Ils peuvent être acceptés, tenus en laisse et sous la responsabilité de leur propriétaire. Ils devront être vaccinés. Les animaux non éduqués, ne sont pas admis. En fonction de leur taille les animaux seront ou non acceptés dans les chambres.
----------------	--

Dates et durée de la location
La présente location est consentie et acceptée pour adultes et enfants, pour une durée denuits, à compter du (date d'arrivée)....., pour se terminer le (date de départ)....., au tarif de :

80 € / nuitée / 2 personnes même couchage (petits déjeuners compris)

20 € / couchage supplémentaire (petit déjeuner compris)

taxe de séjour incluse.

En aucun cas elle ne pourra être prorogée, sauf accord préalable et écrit des loueurs. Le contrat initial ou le contrat prorogé ne pourra porter la durée de la location à plus de 90 jours maximum. Lors de la prise de possession des lieux, nous procéderons aux formalités d'usage. Le client signataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait ou du fait des personnes partageant la même chambre. Il devra être assuré en responsabilité civile.

Arrhes

LE JOUR DE LA SIGNATURE DES CONTRATS (lors de son envoi), il est versé par le preneur la somme de.....euros, constituant des arrhes représentant 30% du prix total de la location.

La réservation devient ferme lorsque l'acompte (30% du prix total du séjour) et/ou la demande de réservation (dûment complétée) nous parviennent par courrier ou Email.

Paiement de la location

La présente location est consentie et acceptée moyennant le prix global de (*en toutes lettres*) :

.....Euros, charges comprises.

Le solde (total – arrhes) sera réglé au moment du départ en utilisant un des moyens de paiement suivant :

- en espèces
- par chèque (provenant d'un compte bancaire situé en France)

CLAUSE PENALE, DESISTEMENT

Il est convenu qu'en cas de désistement du loueur, il sera tenu de verser, dans les sept jours suivant le désistement, le montant des arrhes au locataire.

Le locataire perdra les arrhes, s'il se désiste plus de deux semaines avant la prise d'effet du contrat ; s'il se désiste moins de deux semaines avant la prise d'effet de la location, il versera, en outre, au propriétaire, la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Toutefois, en cas de litige, seul sera compétent le tribunal des lieux de la circonscription judiciaire où se trouvent les lieux loués.

Fait à _____, le _____

Le(s) Loueur(s)

signature(s) précédée(s) de
la mention " lu et approuvé "

Le(s) preneur(s)

Signature(s) précédée(s) de
la mention " lu et approuvé "